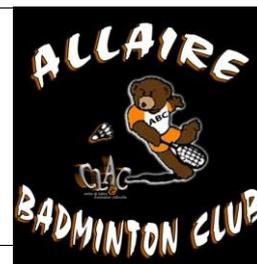


## « Bad'Ours IIX »

Règlement du tournoi  
Régional simple d'Allaire  
SH & SD C/D/NC



Art 1 : Le tournoi se déroule selon règles de la FFBad.

Art 2 : Le tournoi est ouvert aux joueurs des catégories cadets, seniors et vétérans.

Art 3 : Tout joueur ou joueuse devra être en mesure de présenter sa licence le jour du tournoi.

Art 4 : Le comité d'organisation se réserve le droit de diviser (ex : séparation C1/C2 et C3/C4) ou de limiter certaines catégories trop représentées et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, avec l'accord du Juge-Arbitre.

Art 5 : Les joueurs dont le classement correspond au tableau dans lequel ils s'inscrivent seront prioritaires (ex : Dans le tableau D4, un joueur D4 sera prioritaire sur un joueur NC, et ce même s'il s'inscrit après).

Art 6 : Le classement pris en compte lors de la confection des tableaux sera celui établi au 1<sup>er</sup> février 2014. Par exemple, un joueur classé C1 au moment de son inscription ne pourra pas participer au tournoi si son classement est B au 1<sup>er</sup> février.

Art 7 : Les numéros d'autorisation du tournoi sont

Art 8 : Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait

Art 9 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.

Art 10 : Les volants plumes seront à la charge des joueurs pour l'échauffement et les matches sauf pour les finales où l'organisation mettra à disposition 3 volants plumes de type Babolat Aeroflex Start.

Art 11 : Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du moment où le match aura été annoncé.

Art 12 : Seul un représentant du club est autorisé à poser réclamation à la table de marque

Art 13 : Les matchs se joueront en auto-arbitrage.

Art 14 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée sur le terrain

Art 15 : Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé(e).

Art 16 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, incidents ou accidents.

Art 17 : Les volants officiels du tournoi sont les Babolat Aeroflex Start.

Art 18 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Art 19 : Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance par rapport à l'échéancier du tournoi.

Art 20 : Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les Arbitres et les membres du comité d'organisation.

Art 21 : Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin de leur match.

Art 22 : Tout volant touchant une infrastructure des salles sera compté faute, sauf au service ou il pourra être rejoué une fois.

Art 23 : L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Art 24 : Tout joueur désirant s'absenter, quelles que soient la raison et la durée, devra prévenir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art 25 : Les décisions du Juge-Arbitre et du comité d'organisation sont sans appel.

Art 26 : En cas de forfait annoncé après le tirage au sort des tableaux, les droits d'engagement resteront acquis au club, sauf en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérative...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Art 27 : Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au Juges-Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Art 28 : Il est interdit de fumer dans la salle.

Art 29 : Tous joueurs du tournoi autorise le club d'Allaire à utiliser sans contrepartie les photos sur lesquelles ils figurent, mettant en scène ou témoignant des activités qui se déroulent dans le cadre de l'association.

Art 30 : Le présent règlement sera affiché le jour de la compétition.

Le comité d'organisation.